

Communiqué de presse

Signature d'un accord entre la BCJ et le Département américain de la justice dans le cadre du Programme US de régularisation fiscale.

Porrentruy, le 6 août 2015

La Banque Cantonale du Jura (BCJ) et le Département américain de la justice (DOJ) ont conclu un accord extrajudiciaire de non-poursuite pénale (non-prosecution agreement) dans le cadre du Programme US visant à régler le différend fiscal opposant les banques suisses aux Etats-Unis.

Cet accord prévoit le versement d'un montant de \$ 970'000.— par la BCJ et met un terme à la procédure initiée en décembre 2013 dans laquelle la banque s'est engagée à participer au Programme US en catégorie 2.

L'accord signé n'aura pas d'incidence sur le résultat de l'exercice en cours, la banque ayant constitué des provisions adéquates en 2013 déjà.

Contact :

Serge Voisard, responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : serge.voisard@bcj.ch

Note à la rédaction : Afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par SIX - Swiss Exchange, ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse.